République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 août 2023

Séance ordinaire du **29 août 2023** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 14
Absents : 01
Nombre de procuration(s) : 1

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain

Date de convocation : 22 août 2023

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 45) - OFFENBURGER Céline RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration à Mme MOSCHLER Isabelle)

11. Rapports annuels d'activités 2022

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activité de l'EPCI duquel les communes sont membres, doit être communiqué au conseil municipal.

- ***Rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS)***

Le SMEAS (Syndicat Mixte de l'Ehn-Andlau-Scheer) est un syndicat de rivières créé le 26 mars 2001 qui comprend les Communautés de Communes du Pays de Barr (20 communes), du canton d'Erstein (16 communes), des Portes de Rosheim (7 communes), du Pays de Sainte Odile (6 communes) et 4 communes de l'Eurométropole de Strasbourg.
Ce syndicat a pour vocation l'entretien régulier des cours d'eau, les études et les acquisitions foncières nécessaires à l'exercice de cette compétence.
L'Ehn et l'Andlau sont les cours d'eau principaux du bassin versant, drainant 250 km de rivières et fossés.
Ce rapport retrace les activités et les compétences du SMEAS.
C'est le SMEAS qui s'occupe de l'entretien du Rosenmeer et de ses berges. Le fauchage des berges est effectué deux fois dans l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE, sans observations, du rapport d'activité 2022 du SMEAS.

- ***Rapport d'activité du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn (SMBE)***

Le SMBE a en charge, la création et l'exploitation des ouvrages et réseaux intercommunaux nécessaires pour le transport et le traitement des eaux usées domestiques, non domestiques et pluviales.
Il comprend 11 communes : les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile ainsi que les communes de Saint-Nabor, Boersch, Griesheim-près-Molsheim, Ottrott et Blaesheim.
Ce syndicat est financé pour partie, par une redevances d'assainissement imputée sur la facture d'eau.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20230829-CM2908202311-DE
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE, sans observations, du rapport d'activité 2022 du SMBE.

➢ ***Rapport d'activité général 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile***

Mme SAETTEL Christiane présente au Conseil Municipal, le rapport annuel d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile qui définit les différentes compétences de l'EPCI. A noter, concernant les périscolaires, que le secteur de la CCPO comporte 8 structures pour 555 places, une situation qui se tend d'année en année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE, sans observations, du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile.

En application de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports annuels d'activités sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, du service public de l'assainissement et de gestion des déchets, doivent faire l'objet d'une communication en conseil municipal.
Mme SAETTEL Christiane présente au Conseil Municipal, les rapports annuels d'activités établis par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile :

➢ ***Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022***

M. le Maire rend compte du bilan effectué à l'issue de la 1ère collecte des biodéchets le 29 juin 2023. Pour Innenheim, 1,975 tonnes ont été collectés du 29 juin au 31 juillet 2023. 55 personnes ont participé aux animations sur le compostage et 55 composteurs ont été distribués.

Mme MOSCHLER Isabelle fait remarquer que les ateliers de broyage des végétaux organisés par la CCPO chez les particuliers, sont effectués par les travailleurs de l'ESAT de Duttlenheim. De même, les composteurs distribués par la CCPO sont réalisés dans cet ESAT.

M. le Maire annonce que les travaux de construction du Pôle Administratif et Technique de la CCPO ont pris du retard ; les marchés n'ayant pas encore été attribués.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE, sans observations, du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

➢ ***Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE, sans observations, du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

➢ ***Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2022***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE, sans observations, du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

➢ ***Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2022***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE, sans observations, du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Les rapports d'activités présentés au Conseil Municipal sont consultables, dans leur intégralité, sur le des EPCI concernés.

Le secrétaire de séance,
Alain DEMARE.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 4 septembre 2023
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

MAIRIE D'INNENHEIM
67 - Bas-Rhin

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20230829-CM2908202311-DE
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim le 05 septembre 2023.